

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion Téléphonique du : Mercredi 02 juillet 2025

Présents : MM. Alain LEAUTE, Jean-Michel AVRIL, Alain BERNARD, Thomas BIZEUL, Michel PONDAVEN, Joseph STEPHAN, Gilles THIEBOT

Situation du Club du FCAV REDON au regard des obligations du Statut de l'Arbitrage.

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage précise qu'une erreur a été commise concernant la situation de ce club ; la Commission Régionale dit que le club, à la date du 15 juin 2025, n'est donc pas en infraction et peut utiliser 6 joueurs mutés en équipe A pour la saison 2025/2026.

Le Président

Alain Léauté

Le Secrétaire

Joseph Stéphan